



NOTE DE SERVICE

Objet : Organisation du championnat national gendarmerie de trail 2026

Référence : *Circulaire n° 39000 GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 04/01/2018 relative à la condition physique des militaires de la gendarmerie nationale.*

Annexes : 1 – comité d'organisation ;
2 – programme ;
3 – détail des courses et classements.

Le trail national gendarmerie 2026 se déroulera les 23 et 24 mai 2026, dans le cadre de l'épreuve organisée par l'association « Les gendarmes et les voleurs de temps », sur le site de Muret à AMBAZAC (87). Cette compétition servira de sélection pour les équipes et les coureurs individuels qui représenteront la gendarmerie lors du championnat de France militaire (CFM) de trail.

La présente note de service a pour objet de définir les modalités d'organisation de cette manifestation. Un message additif sera établi pour accorder la position en service aux personnels participants.

1 – ORGANISATION GÉNÉRALE

Le trail national gendarmerie 2026 se déroulera sur trois jours :

- 22 mai 2026 : accueil et remise des dossards à partir de 15 H00 ;
- 23 mai 2026 : accueil, remise des dossards ; course 20km (après-midi) ; - proclamation des résultats du 20km ;
- 24 mai 2026 : remise des dossards et course 32km (matin) – proclamation des résultats du 32km, du challenge TEGO (cumul du 20km + 32km).

La présente note de service est accessible sur le site www.engage-sports.com .

1.1. – Comité d'organisation et points de contact

Le comité d'organisation, composé comme suit, sera sollicité pour la préparation des infrastructures en amont du cross :

- président d'honneur : général de corps d'armée Laurent BITOUZET ;
- président du comité d'organisation : général (2s) Thierry GERBOUIN, président de l'association « Les gendarmes et les voleurs de temps » ;
- membres du comité d'organisation : les noms des militaires figurent en annexe 1.

1.2. – Accueil

Un accueil pour les compétiteurs sélectionnés sera mis en place à partir du vendredi 22 mai 2026 à 15H00 dans le gymnase du site de Muret à Ambazac (87), pour le retrait des dossards.

La VMP doit être en cours de validité¹ au jour de la course. Sur cette dernière doit figurer, « l'absence de contre indication à la pratique de la course à pied en compétition » ou l'aptitude à passer les CCPM. À défaut, la licence FFA (à l'exclusion de toute autre licence) ou un PPS sera accepté, conformément aux dispositions émises par l'organisation des GVT.

Tous les compétiteurs pourront librement reconnaître à pied les parcours proposés par l'organisation, directement sur le site. Le règlement de la course est disponible sur le site internet des GVT.

Ils devront être présents à 18h00 au gymnase, le vendredi 22 mai 2026, pour une réunion de présentation de la compétition et un mot d'accueil du président du comité d'organisation.

En cas d'indisponibilité d'un compétiteur, il est demandé qu'au moins un représentant de l'équipe région et/ou de l'unité soit présent à cette réunion.

Des stands partenaires seront installés sur le village des courses, sur le site de Muret, les 23 et 24 mai 2026.

1.3. – Hébergement et alimentation

1.3.1. – Hébergement

La capacité d'accueil de l'organisation est limitée, l'hébergement est réservé aux seuls compétiteurs qui se déplacent sans leur famille, dans la limite des 76 places (en chambres doubles) octroyées par le CRINA, détachement de Limoges. Les compétiteurs qui seront hébergés auprès de cette structure amèneront avec eux un sac de couchage.

1.3.2. – Alimentation

- Les compétiteurs seront autonomes. Aucun repas n'est assuré par l'organisation.
- Bénévoles ou partenaires : pris en compte par l'organisation.

2 – ORGANISATION TECHNIQUE

2.1. – Jury technique

Afin de contrôler la régularité des courses, d'arrêter le classement et de trancher tout litige sur la compétition, le jury technique est constitué comme suit :

- le président du comité d'organisation (général 2s Thierry GERBOUIN) ;
- le conseiller technique adjoint gendarmerie de courses hors stade (colonel Éric MONTI) ;
- le responsable de la commission technique du cross qualifié CT2-EPMS (Major Denis Arial) ;
- deux compétiteurs tirés au sort (en cas de litige).

2.2. – Déroulé du programme

Le programme des 2 journées est consultable sur le site de l'organisateur : <https://gendarmes-et-voleurs.com/programme/>.

Les courses retenues dans le cadre du championnat, les 23 et 24 mai 2026, sont réparties ainsi qu'il suit :

- 23 mai 2026 à 13h30 : trail court hommes et femmes (Seniors et Masters) ;
- 24 mai 2026 à 09h00 : trail long hommes et femmes (seniors et Masters) ;

¹ Aucune visite médicale ne sera réalisée sur site.

2.3. – Les courses et la réglementation

Le détail des courses, la typologie des classements et les catégories d'âge figurent en annexe. Les parcours sont détaillés sur le site des GVT.

Cette compétition bénéficie d'un label OR de la FFA. Elle est organisée conformément au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et les courses de 20 et 32km sont prises en compte pour l'attribution de points UTMB.

2.4. – Récompenses

Une médaille sera attribuée par catégorie aux trois premiers des courses individuelles et aux trois premiers personnels de la gendarmerie du challenge des uniformes 20 + 32km,

Une coupe sera attribuée aux trois premières équipes constituée de trois concurrents sur chacune des courses,

Le challenge des uniformes « Tégo » sera attribué à la meilleure formation composée de trois militaires ayant cumulé le 20km et le 32km,

2.5. – Diffusion des résultats

A l'issue de la compétition, les résultats détaillés seront diffusés par l'organisation et mise en ligne sur la page facebook « gendarmes en pointes ».

3 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le nombre de compétiteurs est limité à 150. Le règlement des dossards auprès de l'organisateur sera pris en compte par le BBS-CEGN. Un arbitrage sera réalisé par le comité d'organisation en cas de dépassement de ce quota, dont les frais d'inscription incomberont à l'association « Entente Athlétique Gendarmerie » en charge de trouver des partenariats à cette fin.

La compétition est ouverte à tous les militaires actifs, aux réservistes sous emploi (ESR valide à la date du 23/05/2026).

L'inscription doit être réalisée avant le 20/04/2026 à minuit, exclusivement à partir d'un ordinateur privé (le proxy bloquant l'accès depuis un appareil du réseau gendarmerie) via le site internet «engage-sports.com» suivant :

<http://www.engage-sports.com>

Code d'accès compétiteurs : TRAIL NATIONAL GENDARMERIE BY GVT – code : CEGN-GVT2026

4 – SOUTIEN LOGISTIQUE ET MODALITÉS DIVERSES

4.1. – Transport et stationnement

Les concurrents sont totalement autonomes. Le transport est à la charge des compétiteurs, sauf modalités particulières accordées au compétiteur par le commandant de région ou le commandant de formation assimilée.

4.2. – Tenues

Le port du survêtement est autorisé durant la compétition.

4.3. – Couverture médiatique

Pour assurer la communication de cet événement sportif et conformément aux engagements pris auprès des partenaires, une couverture photo et vidéo sera assurée par l'organisation et l'association « Entente Athlétique Gendarmerie ».

4.4. – Soutien sanitaire

Le soutien médical est assuré par l'organisateur. Chaque militaire devra être en possession de sa carte vitale. Des équipes de secouristes seront présentes sur zone et tout au long du parcours.

Le général de corps d'armées Laurent BITOUZET,
commandant les écoles de la gendarmerie nationale.



DESTINATAIRES :

- Directeur général de la gendarmerie nationale (ATCR) ;
- Général de corps d'armée, commandant la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité sud-ouest (Bureau des compétences) ;
- Colonel, sous-directeur de l'accompagnement du personnel DGGN ;
- Général (2s), président du comité d'organisation ;
- Chef d'escadron, chef du centre régional d'instruction de Nouvelle-Aquitaine ;
- Major, chef du détachement du CRINAD de Limoges ;
- Colonel, chef de la mission sport auprès de la DGGN ;
- Diffusion générale aux régions et aux formations assimilées (bureaux des compétences) ;

COMITÉ D'ORGANISATION

Président du comité d'organisation				
Général (2S)	GERBOUIN	Thierry	tgerbouin@gmail.com	
Responsables « techniques »				
Colonel	MONTI	Eric	eric-a.monti@gendarmerie.interieur.gouv.fr	06 09 69 03 70
Major	ARIAL	Denis	denis.arial@gendarmerie.interieur.gouv.fr	07 89 26 16 43
Responsables « logistique »				
Hébergement CRINAD Limoges	MAJ CHATRAS	Stéphane	stephane.chatras@gendarmerie.interieur.gouv.fr	06 27 67 51 43
Responsables « financiers »				
CEGN/BPR (prise en compte des 150 dossards)	LCL QUENEHERVÉ	Philippe	philippe.queneherve@gendarmerie.interieur.gouv.fr	06 14 31 26 87
Association « Entente Athlétique Gendarmerie »	COL MONTI	Eric	eric-a.monti@gendarmerie.interieur.gouv.fr	06 09 69 03 70

PROGRAMME DU TRAIL NATIONAL GENDARMERIE

22/05/2026 - JOUR 1	
15h00 - 18h00	Accueil des compétiteurs et accompagnateurs Remise des dossards Règlement formalités administratives Perception des chambres
14h30 - 17h30	Reconnaissance des parcours
18h00	Accueil du Président du comité d'organisation ou son représentant, Présentation de la compétition.

23/05/2026 - JOUR 2	
À partir de 09h00	Retrait des dossards et perception des chambres
13h30	Trail court 20km toutes catégories
17h15	Remise des récompenses du 20km
19h00	Départ de certains compétiteurs. Réintégration des chambres

24/05/2026 - JOUR 3	
A partir de 06h30	Retrait des dossards
09h00	Trail long 32km toutes catégories
14h00	Remise des récompenses du 32km, du challenge des uniformes et du sport adapté.
16h30	Remise des récompenses du challenge Phoenix - sport adapté.
18h00	Départ des compétiteurs. Réintégration des chambres ²

2 Les compétiteurs auront la possibilité de partir le lundi 25 mai 2026 au matin. Les chambres devront avoir été rendues dans un parfait état de propreté.

ANNEXE 3

DÉTAIL DES COURSES ET CLASSEMENTS

Les courses :

Trail	Courses	Distance
1	Trail court	20km
2	Trail long	32km
3	Challenge	20 + 32km

Classement individuel :

Sexes	Catégories	Années de naissance
Féminin	Seniors	1986 et après *
	Master 1	1986-1977
	Master 2	1976-1967
Masculin	Seniors (cross court & long)	1986 et après
	Masters 1	1986-1977
	Masters 2	1976-1967

Classement par équipes :

Catégories	Composition équipe	Classement ³
Seniors	Équipe de 4 coureurs	Sur les 3 premiers (à la place)
Master 1 et 2	Équipe de 4 coureurs	Sur les 3 premiers (à la place)
Féminines (seniors/masters)	Équipe de 4 coureurs	Sur les 3 premiers (à la place)

Classement challenges et récompenses individuelles :

Challenge Phoenix - sport adapté – Trail 10km	3 premiers hommes toutes catégories	3 premières femmes toutes catégories
---	-------------------------------------	--------------------------------------

³ En cas d'égalité de points, les équipes seront départagées au cumul du temps.

